PROFIL DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DES BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUÉBEC

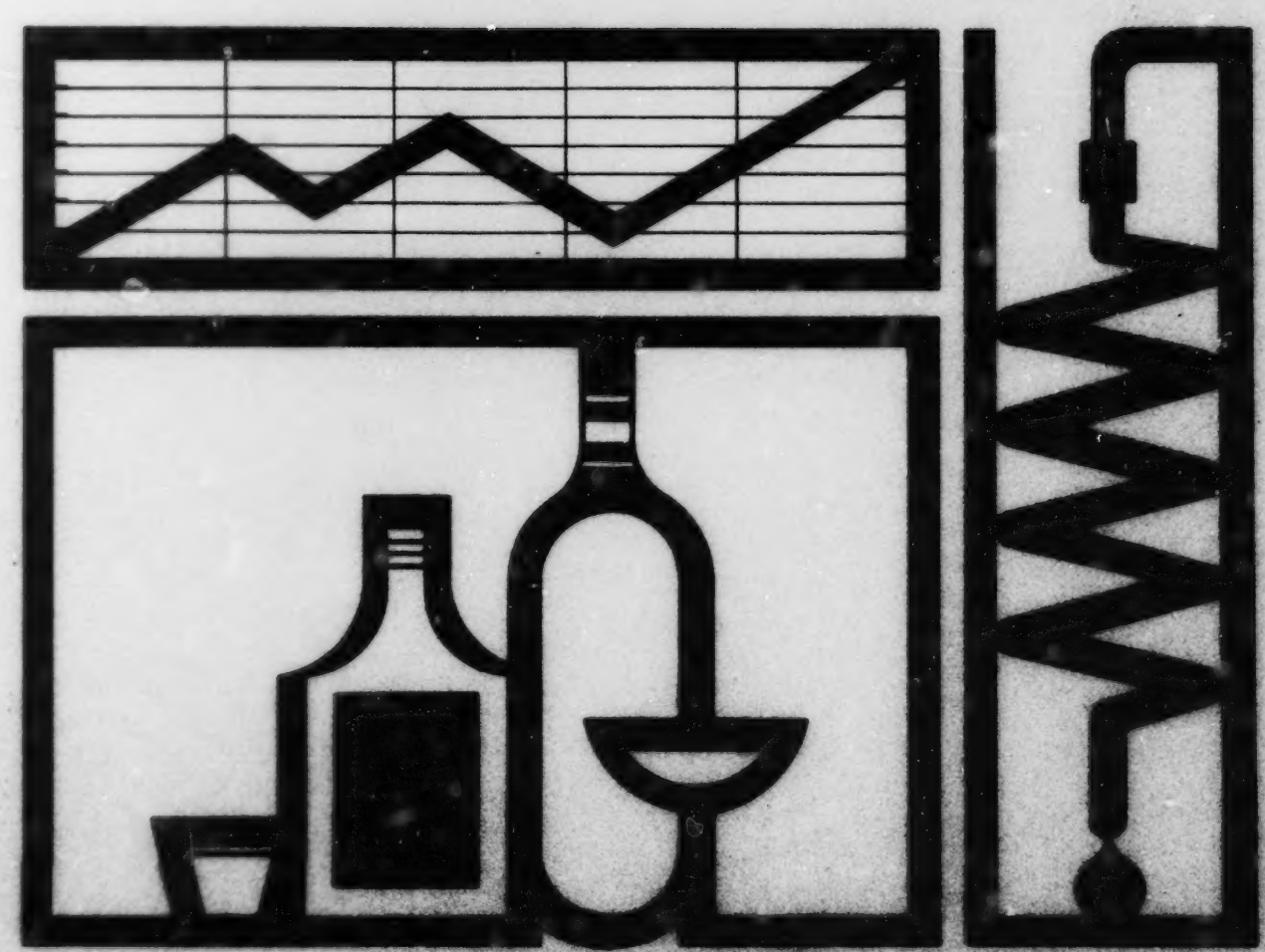

Industrie, Commerce et Tourisme
Québec

84- 2953 /

PROFIL DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DES BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUEBEC

FEVRIER 1982

MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DU TOURISME

TABLE DES MATIERES

Page

TABLE DES MATIERES 2

INTRODUCTION 3

1. LA SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC

   A. HISTORIQUE 4

   B. FONCTIONS DE LA SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC 5

2. L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE DE BOISSONS ALCOOLIQUES DU QUEBEC

   A. STRUCTURE DE L'INDUSTRIE 8

   B. LES VENTES 8

      LE VIN 8
      LE CIDRE 12
      LES SPIRITUEUX 13
      LA BIERE 14

3. LES RESEAUX DE COMMERCIALISATION DES DIFFERENTS PRODUITS ALCOOLIQUES DU QUEBEC

   A. DEFINITION ET DESCRIPTION DES RESEAUX DE COMMERCIALISATION 16

   B. RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS INTERVENANTS 17

ANNEXES

Annexe 1 : Faits saillants sur la valeur des ventes au détail de boissons alcooliques au Québec 22

Annexe 2 : Faits saillants sur le volume des ventes au détail de boissons alcooliques au Québec 23

Annexe 3 : Système actuel de fabrication et de distribution de boissons alcooliques au Québec 24

      Diagramme 1 : Vin 24
      Diagramme 2 : Cidre 25
      Diagramme 3 : Spiritueux 26
      Diagramme 4 : Bière 27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Structure de l'industrie manufacturière de boissons alcooliques au Québec 9
Tableau 2: Evolution des ventes au détail de vin au Québec .. 8
Tableau 3: Evolution des ventes de vin au Québec 11
Tableau 4: Evolution des ventes au détail de cidre au Québec. 12
Tableau 5: Evolution des ventes au détail de spiritueux au Québec 14
Tableau 6: Evolution des ventes au détail de bière au Québec. 14

PROFIL DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DES BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUEBEC

INTRODUCTION

Ce profil de l'industrie et du commerce des boissons alcooliques au Québec décrit brièvement les mécanismes qui régissent le fonctionnement de l'industrie et du commerce des boissons alcooliques au Québec au début de 1982.

La première partie du document rappelle les fonctions principales de la Société des alcools du Québec dans ce secteur.

La seconde partie présente la structure des industries manufacturières du secteur des boissons alcooliques au Québec et décrit l'évolution des ventes de chaque sous-secteur de l'industrie: le vin, le cidre, les spiritueux et la bière. La période couverte est celle de 1976-1977 à 1980-1981.

La dernière partie du document explique le rôle des différents intervenants dans les réseaux de commercialisation des boissons alcooliques au Québec et présente sous forme de diagramme le cheminement des différents produits, à partir des fabricants jusqu'aux consommateurs.

1. LA SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC

A. HISTORIQUE

En 1971, conformément aux recommandations de la Commission d'enquête sur le commerce des boissons alcooliques, l'ancienne Régie des alcools, qui avait un double mandat de surveillance et de commercialisation, a été remplacée par deux entités juridiques et opérationnelles distinctes:

- la SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC qui a pour fonctions de faire le commerce des boissons alcooliques et qui peut en outre, avec l'autorisation du gouvernement, établir et exploiter des usines ou d'autres établissements pour la fabrication des boissons alcooliques; et

- la REGIE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUEBEC (R.P.A.Q.)* qui a entre autres pour fonctions d'émettre les permis de vente au détail de boissons alcooliques dans les établissements autres que les succursales de la S.A.Q. et de contrôler l'exploitation de ces permis.

En 1978, des amendements étaient apportés à la Loi de la Société des alcools du Québec et à la Loi de la Régie des permis d'alcool du Québec pour autoriser la vente de certains vins et cidres désignés dans les épiceries.

---

* Avant 1980, la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec.

B. FONCTIONS DE LA SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC

Dans le cadre de son mandat, la S.A.Q. effectue le commerce des boissons alcooliques.

Commerce en gros: La S.A.Q. achète des boissons alcooliques (à l'exception de la bière domestique) de fournisseurs québécois, canadiens et étrangers et distribue ces boissons aux détenteurs de permis de la R.P.A.Q.

Par contre, les détenteurs de permis de fabricant de bière et de cidre peuvent vendre et livrer leurs produits directement aux détenteurs de permis de la R.P.A.Q. autorisés à vendre ces boissons. Les distillateurs peuvent vendre et livrer de l'alcool éthylique aux industries manufacturières et pharmaceutiques, sous réserve de l'autorisation écrite de la R.P.A.Q.

Commerce de détail: La S.A.Q. vend aux consommateurs des boissons alcooliques dans ses 361 succursales, à l'exception de la bière domestique.

Egalement, les détenteurs de permis d'épicerie de la R.P.A.Q. peuvent vendre au détail, pour consommation à l'extérieur

de l'établissement, de la bière, des vins et cidres désignés ainsi que des cidres non désignés. Les magasins d'alimentation (à chaîne) détenteurs d'un permis de vendeur de cidre peuvent vendre uniquement des cidres non désignés.

Les autres détenteurs de permis de la R.P.A.Q. (hôtel, brasserie, etc) peuvent vendre la plupart des boissons alcooliques pour consommation sur place.

Dans l'accomplissement de tout ce qui est nécessaire à la réalisation de ses fonctions, la S.A.Q. peut, entre autres, en vertu de la Loi sur la S.A.Q.:

. importer des boissons alcooliques: de fait, en vertu d'une loi fédérale, ce droit est attribué exclusivement aux gouvernements provinciaux par l'article 3 du chapitre I-4 de la Loi sur l'importation de boissons enivrantes, à l'exception toutefois des distillateurs pour fins de mélange; et

. procéder à l'embouteillage de boissons alcooliques: la S.A.Q. embouteille, depuis 1922, des boissons alcooliques domestiques et importées.

De plus, la S.A.Q. remplit à la demande du gouvernement du Québec trois autres fonctions:

. elle agit en tant qu'agent percepteur de revenus pour le compte du gouvernement du Québec;

. elle contrôle la qualité chimique et organoleptique de tous les produits alcooliques vendus au Québec, à l'exception de la bière et des cidres non désignés fabriqués au Québec;

. en vertu de l'article 37 de sa Loi constitutive, elle conseille le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme en matière:

- d'émissions de permis industriels;

- de réglementation sur:

a) les conditions de fabrication, de conservation et de manutention des boissons alcooliques, sur la qualité et la composition de ces boissons, sur les récipients qui les contiennent et sur les inscriptions qui doivent y être apposées;

b) le classement des boissons alcooliques et l'établissement à cette fin des classes, catégories ou dénominations particulières appropriées;

c) la détermination des droits qu'une personne doit payer pour qu'un permis puisse lui être délivré;

d) les conditions et les modalités d'approvisionnement, de conservation, de mise en marché et de vente des vins et cidres que la Société désigne, par les détenteurs d'un permis d'épicerie de la Régie des permis d'alcool du Québec.

2. L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE DE BOISSONS ALCOOLIQUES DU QUEBEC

A. STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

La structure de l'industrie manufacturière de boissons alcooliques du Québec est illustrée dans la présentation schématique de ce secteur industriel que l'on retrouve au tableau I.*

B. LES VENTES

Les statistiques présentées dans les annexes I et II illustrent l'évolution des ventes par catégorie de produits, soit le vin, le cidre, les spiritueux et la bière.

LE VIN

L'industrie du vin du Québec regroupe onze compagnies détentrices de permis de fabricant de vin et la S.A.Q. à titre d'embouteilleur de vin importé. Si l'on exclut le volume des produits embouteillés par la S.A.Q., cinq de ces compagnies se partagent plus de 75% du marché des vins fabriqués au Québec.

TABLEAU 2

EVOLUTION DES VENTES AU DETAIL DE VIN AU QUEBEC
(avril à mars)

	1980-81	1979-80	1978-79	1977-78	1976-77
Ventes totales (en millions de dollars)	284,1	227,6	215,4	164,7	137,8
Variation en %	24,8	5,7	30,8	19,5	-
Volume total (en millions de litres)	59,1	55,4	54,4	44,8	39,6
Variation en %	6,7	1,8	21,4	13,1	-

* A la page suivante.

TABLEAU I

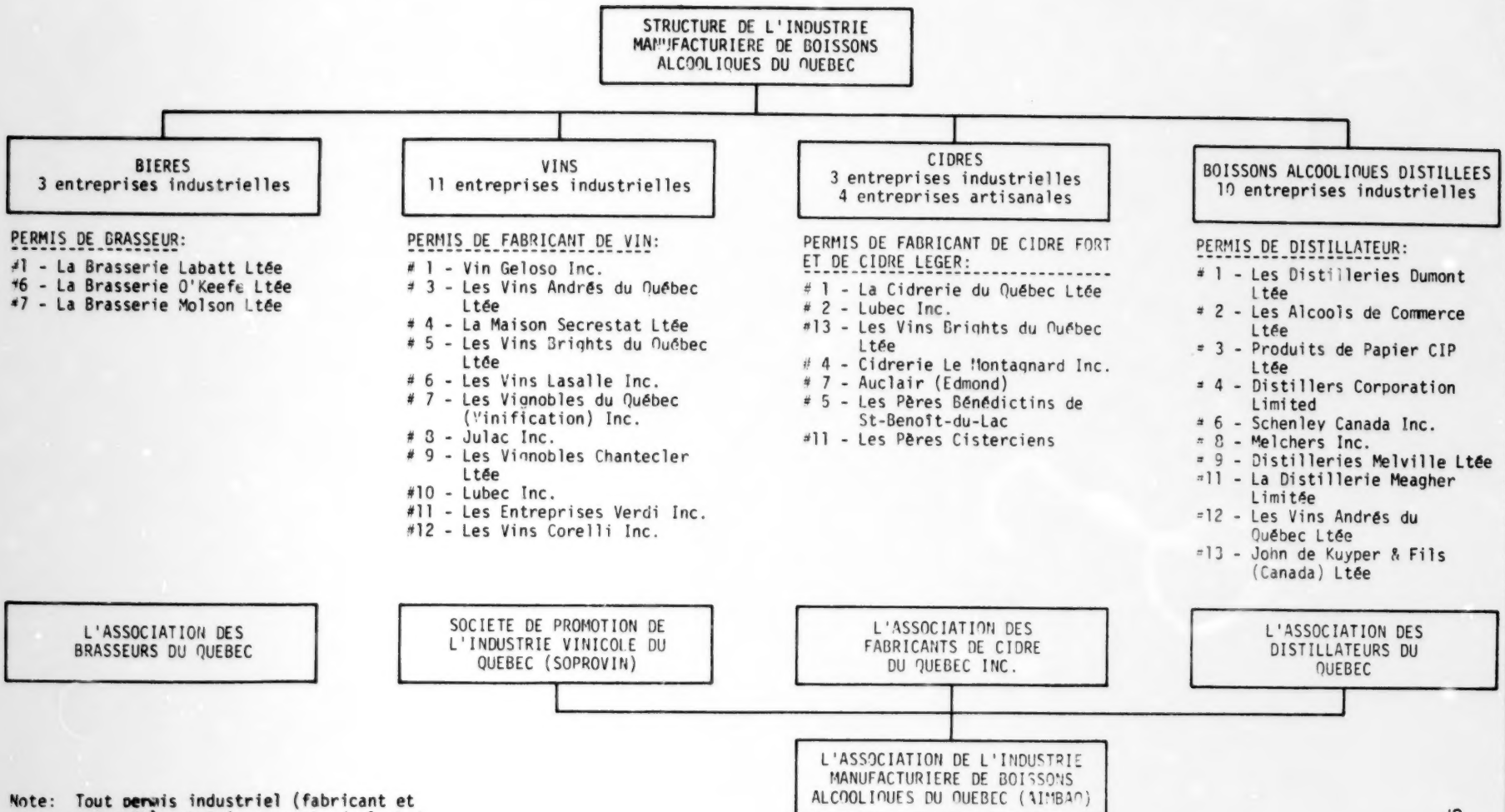

Note: Tout permis industriel (fabricant et entrepôt) est émis en vertu de la Loi sur la S.A.Q. (L.R.Q. 1977, ch. S-13).

Avant l'introduction du vin dans les épiceries en 1978-1979, les ventes totales de vin au Québec avaient progressé au cours des cinq années précédentes au taux annuel moyen de 10%. L'addition du réseau des épiceries a donné lieu à une augmentation supplémentaire nette d'environ 10% des ventes totales de vins en 1978-1979. Ainsi, telles qu'elles apparaissent au tableau 3*, les ventes qui totalisaient 400 000 hectolitres en 1976-1977, furent de 446 000 hectolitres en 1977-1978 et de 542 000 hectolitres en 1978-1979. Elles ont atteint 584 000 hectolitres en 1980-1981.

On constate au tableau 3 que de 1976-1977 à 1980-1981, le volume des ventes des fabricants de vin du Québec est passé de 58 862 hectolitres à plus de 170 000 hectolitres. Leur part du marché des vins a donc plus que doublé, passant de 14,7% en 1976-1977 à 29,5% en 1980-1981.

En contrepartie, les vins canadiens fabriqués hors Québec ont vu leur part de marché passer de 7,0% en 1976-1977 à 1,9% en 1980-1981.

Les vins importés et embouteillés par la S.A.Q., incluant les marques-maison et les marques-fournisseurs, ont accru leur part de marché entre 1976-1977 et 1979-1980 de 30,6% à 40,0%, principalement en raison des ventes de vin marque-maison dans les épiceries. En 1980-81, les ventes de ces vins en volume n'ont pratiquement pas augmenté, ce qui a fait baisser leur part de marché à 38,2%

---

* A la page suivante.

TABLEAU 3

	1976-77 SUCCURSALES S.A.Q.	%	1977-78 SUCCURSALES S.A.Q.	%
Vin importé en vrac hors du Québec et embouteillé par la S.A.Q.				
• vendu sous marque-maison de la S.A.Q.	80 446		107 729	
• vendu sous marque-fournisseur	42 076		37 139	
	122 522	30,6%	144 868	32,5%
Vin importé hors du Québec et vendu en bouteilles	210 775	52,7%	226 527	50,8%
SOUS-TOTAL	333 297	83,3%	371 395	83,3%
Vin québécois vendu en vrac et embouteillé par la S.A.Q. sous ses marques-maison	7 571	2,0%	6 094	1,4%
Vin québécois vendu en bouteilles (fabricant)	58 862	14,7%	68 401	15,3%
SOUS-TOTAL	66 433	16,7%	74 495	16,7%
VENTES TOTALES DE VIN	399 730	100,0%	445 890	100,0%

NOTE: Ces données n'incluent pas les ventes des spécialités, des importations et des embouteillages po

TABLEAU III

EVOLUTION DES VENTES DE VIN AU QUEBEC
(hectolitres)

1978-79				1979-80				1980-81			
SUCCURSALES S.A.Q.	EPICERIES	TOTAL	%	SUCCURSALES S.A.Q.	EPICERIES	TOTAL	%	SUCCURSALES S.A.Q.	EPICERIES	TOTAL	%
121 570	48 172	169 742		85 245	115 855	201 100		112 115	90 082	202 197	
29 940	-	29 940		19 738	-	19 738		21 041	-	21 041	
151 510	48 172	199 682	36,9%	104 983	115 855	220 838	40,0%	133 156	90 082	223 238	38,2%
216 451	-	216 451	39,9%	155 114	-	155 114	28,1%	185 498	-	185 498	31,7%
367 961	48 172	416 133	76,8%	260 097	115 855	375 952	68,1%	318 654	90 082	408 736	69,9%
5 212	-	5 212	1,0%	3 526	-	3 526	0,6%	3 276	-	3 276	0,6%
75 942	44 567	120 509	22,2%	47 638	124 921	172 559	31,3	59 665	112 740	172 405	29,5%
81 154	44 567	125 721	23,2%	51 164	124 921	176 085	31,9%	62 941	112 740	175 681	30,1%
449 115	92 739	541 854	100,0%	311 261	240 776	552 037	100,0%	381 595	202 822	584 417	100,0%

étiquettes privées.

Le volume des vins importés et embouteillés à l'extérieur du Québec est passé de 211 000 hectolitres en 1976-1977 à 185 500 hectolitres en 1980-1981, ce qui a réduit leur part du marché de 52,7% à 31,7%. En 1980-1981, les ventes de vin importé en bouteilles ont connu une augmentation de près de 20% par rapport à l'année 1979-1980 où leurs ventes avaient été affectées par les arrêts de travail dans les succursales de la S.A.Q.

LE CIDRE

L'industrie du cidre au Québec se compose de trois entreprises industrielles et de quatre entreprises artisanales. Ces entreprises sont détentrices d'un permis de fabricant de cidre fort, de cidre léger ou des deux.

TABLEAU 4

EVOLUTION DES VENTES AU DETAIL DE CIDRE AU QUEBEC
(avril à mars)

	1980-81	1979-80	1978-79	1977-78	1976-77
Ventes totales (en millions de dollars)	2,1(E)	4,8	6,3	7,9	8,4
Variation en %	(56,3)	(23,8)	(20,3)	(6,0)	-
Volume total (en millions de litres)	1,2(E)	2,5	3,1	3,6	4,2
Variation en %	(52,0)	(19,4)	(14,0)	(14,0)	-

(E): Estimation

Les ventes de cidre ont chuté fortement, passant de 4,2 millions de litres en 1976-1977 à 1,2 millions de litres en 1980-1981.

Face à ces résultats, les fabricants de cidre les plus importants se sont diversifiés au niveau des produits. En plus du cidre, ces fabricants produisent notamment du vin et du vin de pomme apéritif. Leurs ventes de vin et de vin de pomme apéritif sont plus considérables que celles du cidre.

A titre d'exemple, pour la période de septembre 1980 à août 1981, soit douze mois après son introduction sur le marché québécois, les ventes de vin de pomme apéritif totalisaient 15 400 hectolitres.

Les fabricants de cidre et de vin de pomme apéritif ont utilisé un peu plus de 4% de la production estimée de pommes du Québec en 1980.

LES SPIRITUEUX

L'industrie des boissons alcooliques distillées regroupe dix compagnies détentrices d'un permis de distillateur et la S.A.Q. à titre d'embouteilleur.

Les ventes de spiritueux en volume au Québec ont eu tendance à fléchir au cours des dernières années, passant de 33,1 millions de litres en 1976-1977 à 31,6 millions de litres en 1980-1981. En valeur, durant la même période, les ventes sont passées de 314 millions $ à 387 millions $.

TABLEAU 5

EVOLUTION DES VENTES AU DETAIL DE SPIRITUEUX AU QUEBEC
(avril à mars)

	1980-81	1979-80	1978-79	1977-78	1976-77
Ventes totales (en millions de dollars)	387,1	314,6	358,4	337,2	314,2
Variation de %	23,0	(12,2)	6,3	7,3	-
Volume total (en millions de litres)	31,6	28,1	34,0	34,1	33,1
Variation en %	12,5	(17,4)	(0,3)	3,0	-

LA BIERE

L'industrie de la bière au Québec compte trois compagnies détentrices de permis de fabricant de bière. Ces trois compagnies détiennent plus de 98% du marché de la bière au Québec. La bière importée vendue exclusivement par la S.A.Q. représente moins de 1% des ventes totales de la S.A.Q.

TABLEAU 6

EVOLUTION DES VENTES AU DETAIL DE BIERE AU QUEBEC
(avril à mars)

	1980-81	1979-80	1978-79	1977-78	1976-77
Ventes totales (en millions de dollars)	520,0(E)	463,6	421,3	403,6	376,8
Variation en %	12,2	10,0	4,4	7,1	-
Volume total (en millions de litres)	590,0(E)	590,2	588,5	594,4	601,6
Variation en %	-	0,3	(1,0)	(1,2)	-

(E): Estimation

Au cours des dernières années, les ventes de bière au Québec se sont stabilisées aux environs de 6,0 millions d'hectolitres. Le volume des exportations est de l'ordre de 500 000 hectolitres par année. Selon les dernières années publiques disponibles, il est évalué que la capacité de production annuelle de bière au Québec en 1979 des trois brasseurs était de l'ordre de 7,5 millions d'hectolitres.

3. LES RESEAUX DE COMMERCIALISATION DES DIFFERENTS PRODUITS ALCOOLIQUES AU QUEBEC

A. DEFINITION ET DESCRIPTION DES RESEAUX DE COMMERCIALISATION

Par réseau de commercialisation, on entend l'ensemble des intervenants d'un secteur donné du commerce des boissons alcooliques ainsi que le rôle de ces intervenants, depuis le fabricant jusqu'au consommateur.

La commercialisation comprend plusieurs sous-fonctions dont par exemple:

- la désignation (sélection et retrait des marques);
- la distribution;
- la mise en marché (points de vente et étalage);
- la fixation des prix.

Les diagrammes de l'annexe 3 décrivent le cheminement des produits, des fabricants aux consommateurs, dans le cas du cidre, du vin, des spiritueux et de la bière.

B. RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS INTERVENANTS

La situation des relations entre les différents intervenants du secteur des boissons alcooliques est brièvement décrite dans les paragraphes suivants:

a) Le détenteur d'un permis de fabricant

Selon le permis qu'il détient, le fabricant aura des relations plus ou moins étroites avec la S.A.Q.

Les produits des fabricants de spiritueux et de vin qui sont vendus au Québec doivent tous être commercialisés par la S.A.Q. Celle-ci contrôle la qualité du produit, l'approuve pour inscription à son répertoire, le distribue et en fixe le prix de vente.

Par ailleurs, le fabricant québécois de cidre peut, sans l'intermédiaire de la S.A.Q., distribuer son produit à tous les détenteurs de permis de vente de cidre. Cependant, les cidres "désignés" en vente dans les succursales de la S.A.Q. et dans les épiceries doivent être soumis à cette dernière pour leur commercialisation.

Finalement, le fabricant de bière n'entretient pratiquement aucune relation avec la Société des alcools.

b) Le représentant promotionnel des produits importés

Le représentant promotionnel des produits importés a pour fonction d'assurer le support promotionnel et publicitaire aux produits des fournisseurs étrangers qui désirent se prévaloir de ses services à cet effet.

c) La S.A.Q. à titre d'embouteilleur

La S.A.Q. est le seul embouteilleur des produits alcooliques importés. Ces produits sont vendus par la S.A.Q. soit sous ses propres marques, soit sous la marque de fournisseurs québécois, canadiens et étrangers.

d) Les succursales de la S.A.Q.

En vertu de la réglementation actuelle, la S.A.Q. vend en exclusivité dans ses succursales la bière importée, les spiritueux, les vins importés en bouteilles, ainsi que les vins importés qu'elle a embouteillés sous les marques des fournisseurs. La S.A.Q. a également l'exclusivité de la vente de la bière importée ainsi que des vins et spiritueux aux détenteurs de permis de la R.P.A.Q. pour consommation sur place dans leurs établissements. Dans certains cas, la S.A.Q. peut également autoriser certaines personnes à vendre des boissons alcooliques (exemple: les boutiques hors-taxe).

e) Le distributeur autorisé

Le distributeur autorisé est un grossiste en alimentation qui possède, garde et livre pour le compte de la S.A.Q. les vins et cidres désignés aux détenteurs de permis d'épicerie. Les distributeurs ont signé une entente d'une durée limitée avec la S.A.Q. selon laquelle ils reçoivent en consignation de la S.A.Q. les produits désignés et les distribuent aux épiciers. Le distributeur autorisé perçoit les montants dus par les épiciers et les transmet à la S.A.Q. après avoir retenu sa commission du prix de vente régulier de la S.A.Q. moins la taxe de vente du Québec.

f) Le détenteur de permis d'alcool, catégorie épicerie

Les détenteurs de permis d'épicerie vendent en exclusivité la bière fabriquée au Québec et destinée à être consommée à l'extérieur de leur établissement. Ils distribuent également les vins et cidres "désignés".

Les conditions de vente des vins "désignés" sont établies soit par règlement gouvernemental, soit par les directives de la S.A.Q. L'épicier peut cependant fixer le prix de vente qui doit toutefois être au moins égal à celui en vigueur dans les succursales de la S.A.Q. Il doit également choisir au moins vingt-deux des trente-trois vins désignés offerts par l'ensemble des onze fabricants du Québec, au moins dix des quinze produits offerts par la S.A.Q., et doit mettre en vente tous les cidres désignés et les vins de pomme apéritif désignés (17).

g) Tout autre détenteur de permis

En plus du permis d'épicerie, la R.P.A.Q. émet plusieurs autres genres de permis de vente au détail, par exemple ceux de brasserie, de taverne, d'hôtel, de bar et de restaurant. Les détenteurs de ces permis doivent s'approvisionner exclusivement aux succursales de la S.A.Q., à l'exception du cidre non désigné et de la bière fabriqués au Québec qui peuvent être achetés directement des cidreries, des brasseries ou de leurs agents. □

ANNEXES

ANNEXE I

FAITS SAILLANTS SUR LA VALEUR DES VENTES AU DETAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUEBEC (AVRIL A MARS)

(en millions de dollars)

INDUSTRIE	1980-81	1979-80	1978-79	1977-78	1976-77
Vin					
ventes totales	284,1	227,6	215,4	164,7	137,8
variation en %	24,8	5,7	30,8	19,5	-
Cidre					
ventes totales	2,1 (E)	4,8	6,3	7,9	8,4
variation en %	(56,3)	(23,8)	(20,3)	(6,0)	-
Spiritueux					
ventes totales	387,1	314,6	358,4	337,2	314,2
variation en %	23,0	(12,2)	6,3	7,3	-
Bière					
ventes totales	520,0 (E)	463,6	421,3	403,6	376,8
variation en %	12,2	10,0	4,4	7,1	-
TOTAL	1 193,3	1 010,6	1 001,4	913,4	837,2
VARIATION EN %	18,1	0,9	9,6	9,1	-

E : estimation

ANNEXE II

FAITS SAILLANTS SUR LE VOLUME DES VENTES AU DETAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUEBEC

(AVRIL A MARS)

(en millions de litres)

INDUSTRIE	1980-81	1979-80	1978-79	1977-78	1976-77
Vin					
volume total	59,1	55,4	54,4	44,8	39,6
variation en %	6,7	1,8	21,4	13,1	-
Cidre					
volume total	1,2 (E)	2,5	3,1	3,6	4,2
variation en %	(52,0)	(19,4)	(14,0)	(14,0)	-
Spiritueux					
volume total	31,6	28,1	34,0	34,1	33,1
variation en %	12,5	(17,4)	(0,3)	3,0	-
Bière					
volume total	590,0 (E)	590,2	588,5	594,4	601,6
variation en %	-	0,3	(1,0)	(1,2)	-
TOTAL	681,9	676,2	680,0	676,9	678,5
VARIATION EN %	0,8	(0,6)	0,4	(0,2)	-

E : estimation

ANNEXE III

DIAGRAMME I

LE SYSTEME ACTUEL DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION
DE BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUEBEC
VIN

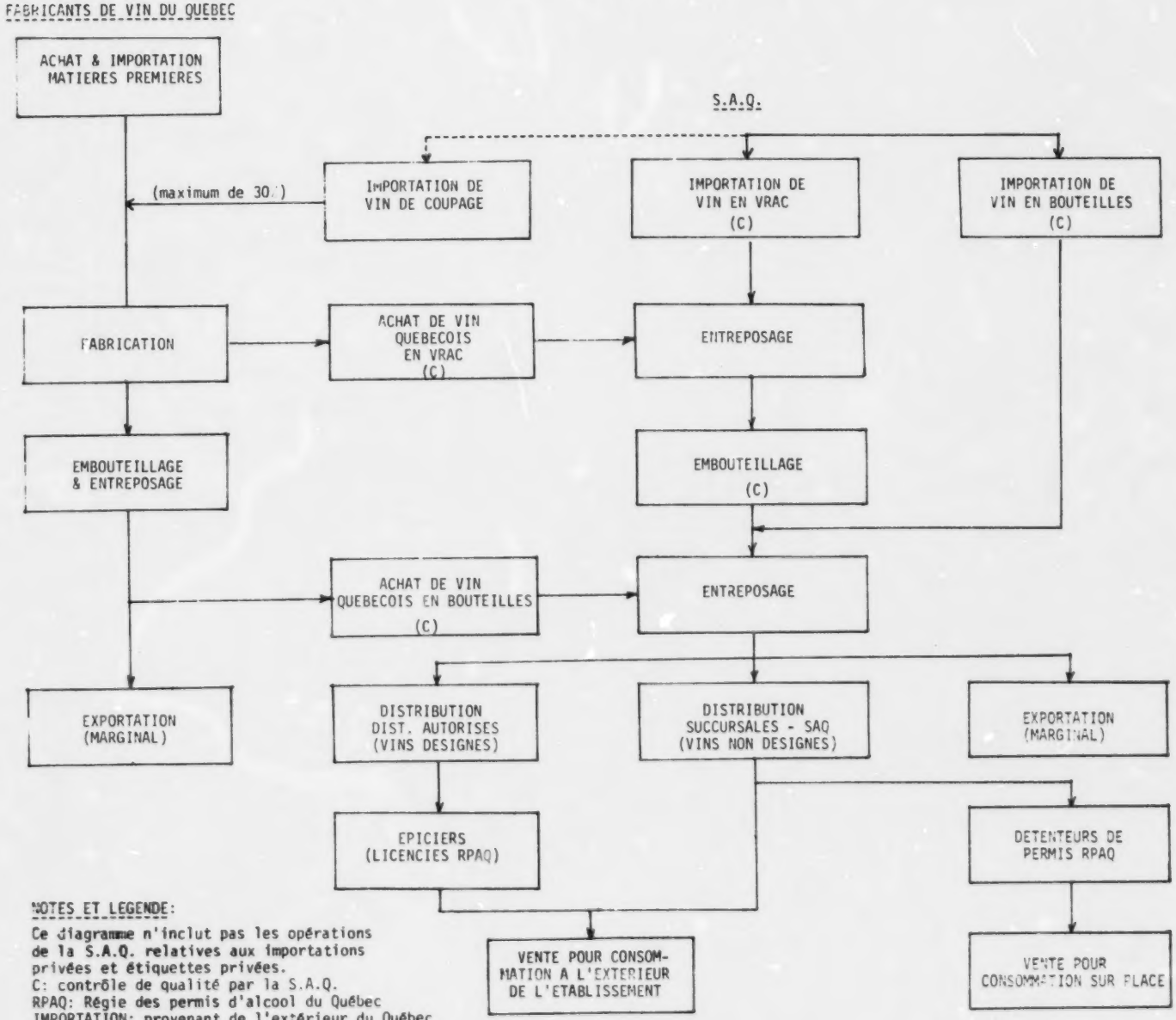

NOTES ET LEGENDE:

Ce diagramme n'inclut pas les opérations de la S.A.Q. relatives aux importations privées et étiquettes privées.
C: contrôle de qualité par la S.A.Q.
RPAQ: Régie des permis d'alcool du Québec
IMPORTATION: provenant de l'extérieur du Québec

DIAGRAMME I I

LE SYSTEME ACTUEL DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION

DE BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUEBEC

CIDRE

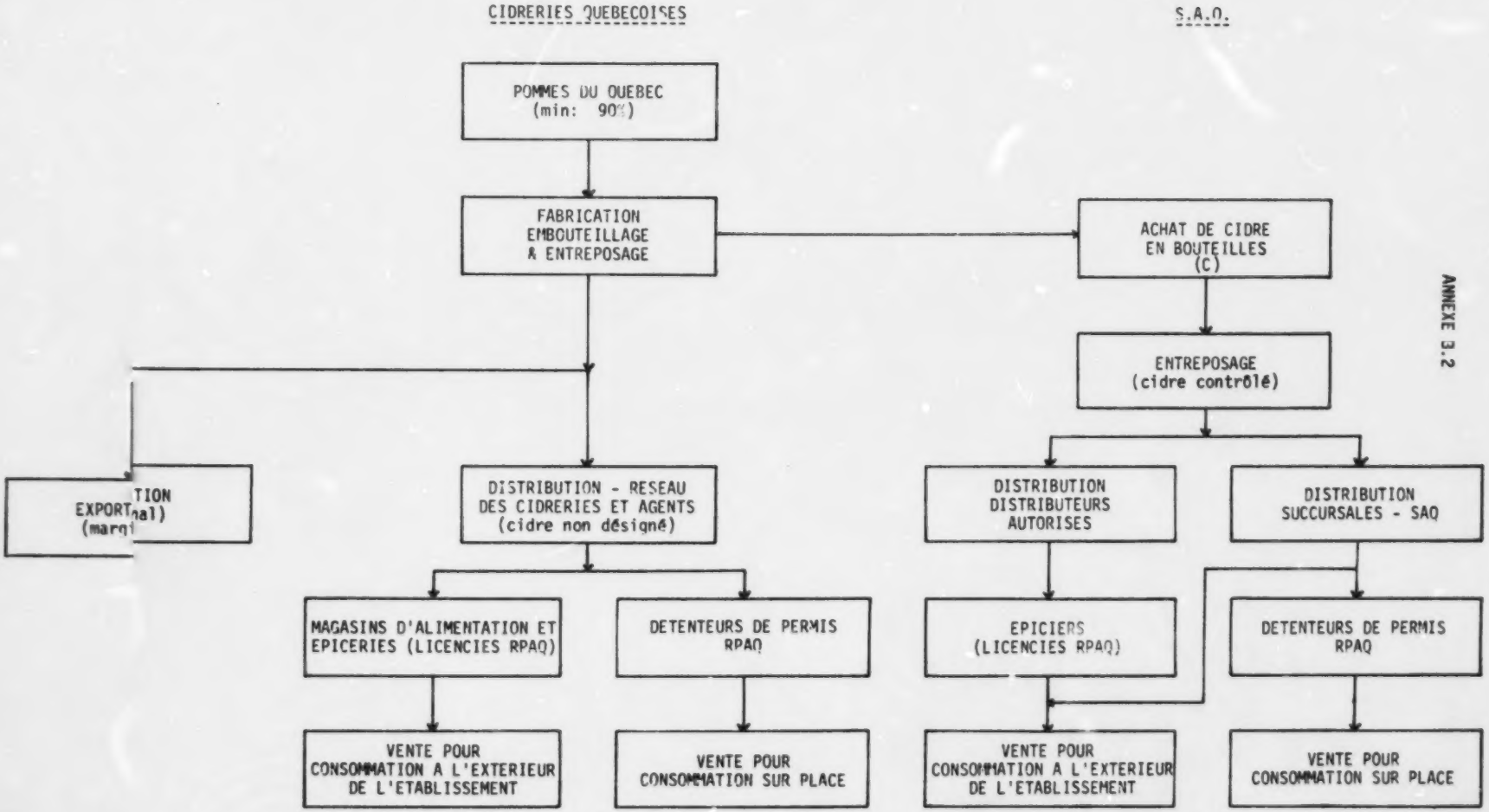

ANNEXE 3.2

NOTES ET L

C : contr

RPAQ: Rég

EXPORTATIO

GENDE:

le de qualité par la SAQ

e des Permis d'Alcool du Québec

: expédié à l'extérieur du Québec

DIAGRAMME III

LE SYSTEME ACTUEL DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION
DE BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUEBEC
SPIRITUEUX

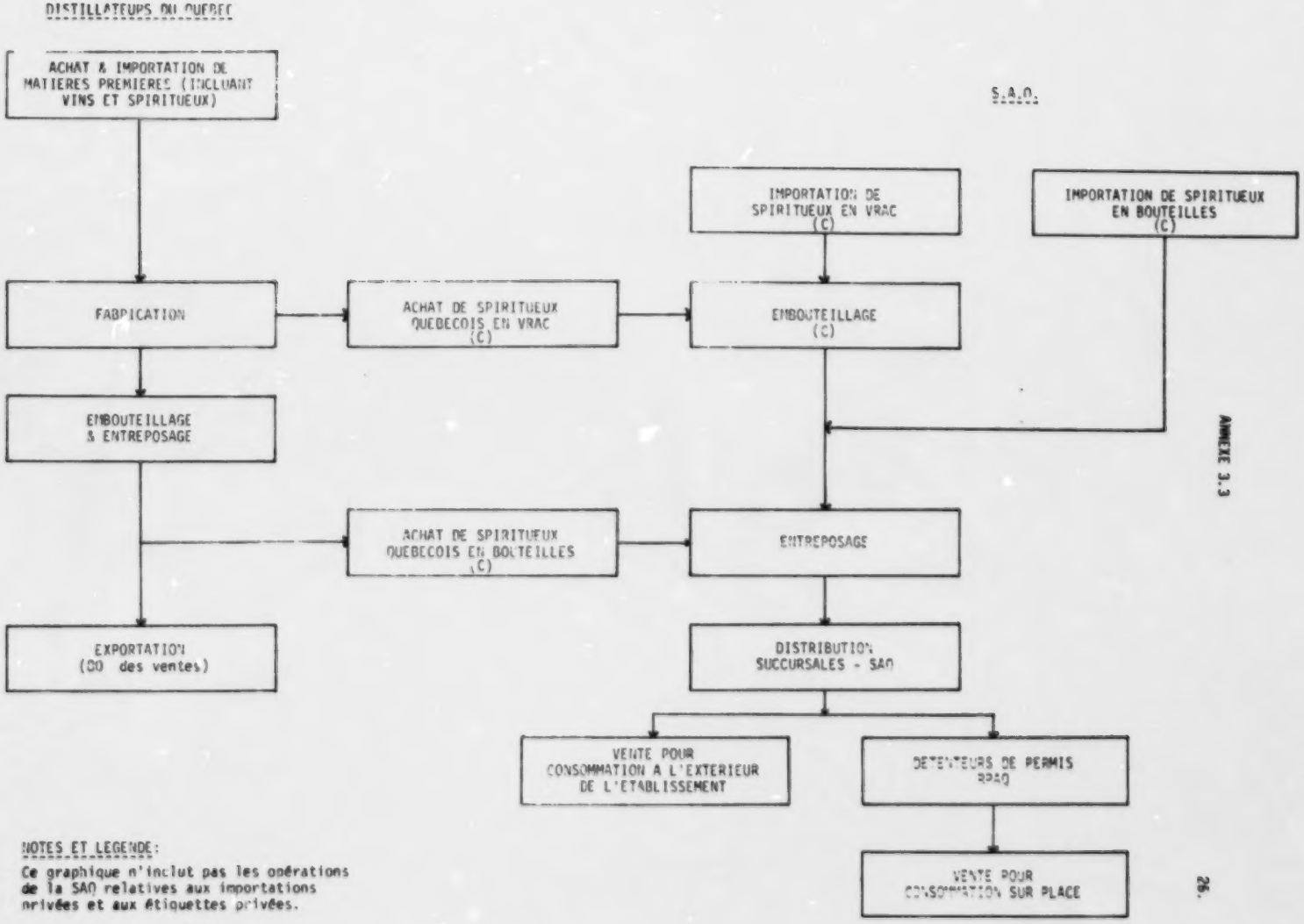

NOTES ET LEGENDE:

Ce graphique n'inclut pas les opérations de la SAQ relatives aux importations privées et aux étiquettes privées.

C : contrôle de qualité par la SAQ

IMPORTATION: provenant de l'extérieur du Québec

EXPORTATION: expédié à l'extérieur du Québec

ANNEXE 3.3

DIAGRAMME IV

LE SYSTEME ACTUEL DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION
DE BOISSONS ALCOOLIQUES AU QUEBEC
BIERE

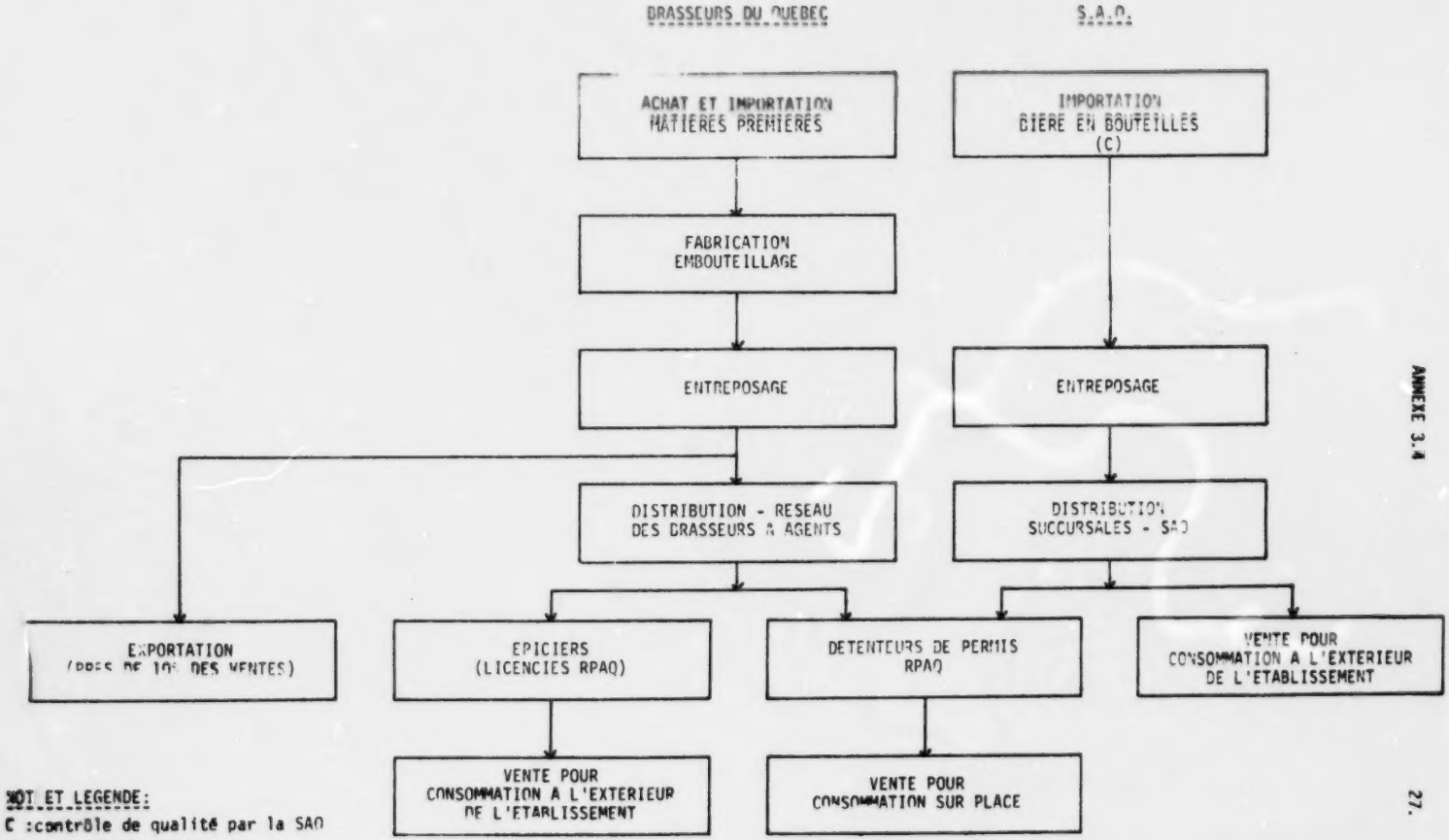

NOTE ET LEGENDE:

C :contrôle de qualité par la SAQ

RPA: Régie des Permis d'Alcool du Québec

IMPORTATION: provenant de l'extérieur du Québec

EXPORTATION: expédié à l'extérieur du Québec

ANNEXE 3.4

POOR

QUALITY

ORIGINAL